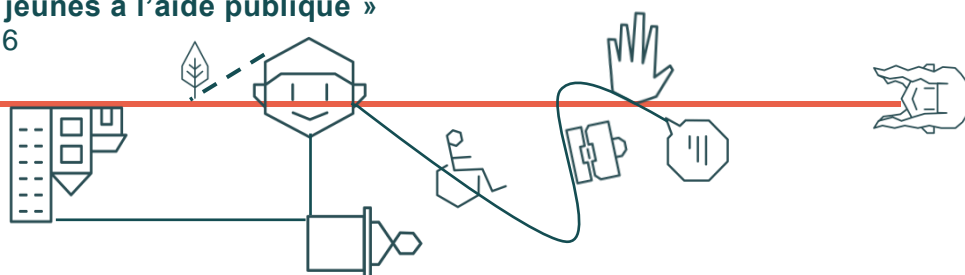


Journées d'études

« Le non-recours des jeunes à l'aide publique »

23 et 24 novembre 2016

Le 4bis, Rennes



## Extraits des enregistrements audio de la restitution des ateliers du 23/11/16

### « COMPRENDRE LES FORMES DU NON-RECOURS »

Introduction par Jean-Claude Richez (historien / sociologue, militant de l'éducation populaire, ancien responsable des études, de la recherche et de l'évaluation à l'INJEP, membre du comité scientifique de JeTTT) :

« Ce moment est très compliqué car il s'agit de faire la restitution des ateliers sous le titre « Expliquez les formes de non-recours » et c'est toujours un exercice difficile.

Hier il y a un cadre d'analyse qui nous a été donné à travers la construction d'une typologie, juste une remarque par rapport à la question de la typologie, il faut être extrêmement prudent, car si j'ai bien entendu dans les différents ateliers, on a vu qu'il était difficile de d'entrer dans cette typologie, la typologie c'est juste un outil pour réfléchir, pour analyser, ça ne rentre jamais dans les cases, du point de vue de la méthode, c'est un élément extrêmement important, ça nous donne un cadre de classement, un cadre d'analyse pour justement, et c'est l'objet et l'enjeu de ce moment à partir de l'analyse, construire des éléments de réponse.

Je ne vais pas revenir sur ces imbrications, mais il y a deux choses qui ont été données hier, alors je ne sais pas si cela a été revu dans les ateliers, car je n'ai pas pu y participer, c'est la question que, souvent un jeune qui n'a pas « recours » se trouve dans une situation de non-

légitimité c'est-à-dire « il se perçoit comme non légitime ». C'est quelque chose qui est extrêmement important et cela renvoie à quelque chose qui est revenu à plusieurs reprises dans la contribution écrite de Benjamin Vial autour de l'analyse de deux parcours. C'est celui de la reconnaissance et de l'importance de la reconnaissance, qui renvoie directement à la question de la légitimité et aussi à une autre question qui a été abordée, par Philippe Warin, c'est le constat qu'on a un phénomène relativement nouveau, c'est « l'évanouissement » de la notion de droit, on n'est plus sujet de droit. Je pense que c'est quelque chose qui est extrêmement important et notamment par rapport à l'avenir de notre système démocratique, puisqu'il est à la base de ce système.

Donc question de légitimité, question de reconnaissance, alors nous, nous étions hébergés au centre Paul Ricœur, qui a été au cœur des politiques de reconnaissance et je pense que c'est tout à fait essentiel.

Le protocole, c'est que chaque atelier restitue le travail, il paraît que c'était tout à fait passionnant, en cinq ou six minutes et en proposant à chaque fois ou en esquissant des éléments de réponse par rapport au non recours, puisque l'idée c'est de basculer de l'analyse à la construction collective d'éléments de réponse. »

### **Atelier sur le non-recours par « non-proposition » :**

Porte-parole : Jean-Luc Masson (ancien responsable de la Politique de la Ville de Rennes métropole, co-président de l'Association Rennaise des Centres Sociaux, animateur du comité de suivi et membre du comité scientifique de JeTTT)



« Dans notre groupe d'une petite dizaine de personnes, c'était un peu compliqué car en travaillant sur les trois critères « blocages, obstacles et freins », cela semblait un peu

restrictif et cela a bloqué notre débat, donc on a fait une cartographie dans laquelle on a intégré les notions « de blocage, d'obstacle et de frein ».

Deux thématiques sont ressorties, la première c'est la multiplicité des acteurs et des dispositifs et la deuxième, qui pour nous est aussi importante, puisqu'autour de la table étaient exclusivement présents des professionnels, donc les questions des postures professionnelles. Ensuite des éléments ont complété notre réflexion autour des critères, du contexte, de l'observation et de l'évaluation.

Un point récurrent a été la question du manque de moyens. Par exemple lorsque vous êtes en train de gérer un dispositif et que vous savez qu'à la mi-année il n'y aura plus de budget pour le faire fonctionner, automatiquement cela a un impact sur votre posture professionnelle et cela peut induire des blocages et surtout des freins pour en faire bénéficier les jeunes.

Je vais peut-être revenir sur les deux thématiques, qui étaient pour nous les plus importantes, c'est-à-dire la multiplicité des acteurs et des dispositifs, on voit bien, qu'il y a en général un manque de lisibilité des dispositifs existants et aussi une multiplicité des acteurs, ce qui ne facilite pas la cohérence et la transversalité des postures des uns et des autres. Il y a aussi les changements réguliers des dispositifs liés au contexte législatif qui fragilisent les professionnels parce que si « tu n'es pas au top de l'information » ça peut créer des freins pour les professionnels. Alors cela a déjà été dit hier, c'est ce qu'on appelle les fonctionnements en « tuyaux d'orgues ».

Il y a aussi une chose qui a été évoquée, c'est parfois la violence des situations, si vous avez une personne qui pour des raisons diverses montre son mécontentement, ça peut aussi fragiliser les professionnels. Il y a donc également toutes ces questions autour du rapport à l'autre, avec ses effets « miroir » qui peuvent provoquer des freins voir des blocages sur les postures professionnelles.

Pour les manques de moyens, là c'est très clair, mais il y a aussi la question de la précarisation des professionnels, c'est-à-dire qu'avec les dispositifs d'emplois aidés, il y a beaucoup de structures qui emploient des animateurs jeunesse dans des conditions salariales et contractuelles précaires ce qui fragilise la qualité de l'action, ce qui induit des « turn over » importants de professionnels et ne permet pas de stabiliser et de travailler dans la durée.

Pour les critères, c'est vrai qu'il y a trop de critères d'éligibilité, parfois subjectifs et parfois liés au manque de moyens, c'est pour cela qu'on a fait cette carte où tout est lié, ce n'était pas un exercice facile de travailler sur la non-proposition, car ça pose vraiment la question de la posture professionnelle, c'est compliqué quand tu es dans un groupe de dire « je suis à côté de la plaque » on n'est pas là pour s'autoévaluer.

Sur le contexte, cela a été dit, il y a un manque de volonté politique et un poids des systèmes qui pèsent sur les professionnels.

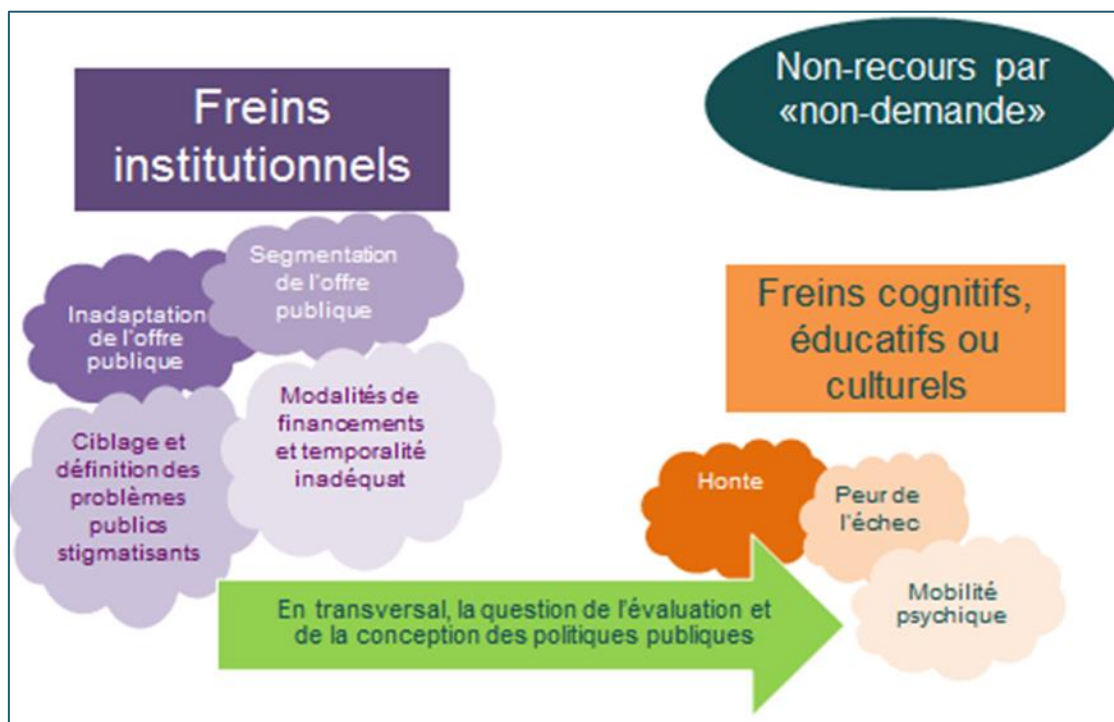
Dernière petite phrase sur l'observation et sur l'évaluation, on a eu souvent le sentiment, dans le groupe, que l'observation et l'évaluation étaient essentiellement quantitatives et assez peu qualitatives, par exemple, avec les missions locales qui sont obligées de rentrer des chiffres, sans toujours se poser la question de la qualité. »

Précision de Tidiane Diouf (directeur de Maison de quartier de Bois du Château, Lorient) qui a participé au groupe :

« Les jeunes n'arrivent pas à faire pression sur les politiques, ils ne votent pas trop, ils ne s'impliquent pas, donc ils n'ont pas de moyens de pression pour pouvoir inciter les décideurs à faire plus de propositions. »

### Atelier sur le non-recours par « non-demande » :

Porte-parole : Etch Kalala-Mabuluki (doctorant, Chaire de recherche sur la jeunesse)



« Nous avons travaillé sur la non-demande, nous étions 15 divisés en 3 groupes, les critères « freins, obstacles et blocages » on les a considérés comme des synonymes. On a identifié deux catégories de freins, à la fois des freins d'ordre « institutionnels » et des freins d'ordre « éducatifs, culturels ou cognitifs ».

Donc concernant les freins d'ordre « institutionnels », on a évoqué la question de l'inadaptation de l'offre publique qui ne pouvait pas répondre aux attentes et aux besoins des jeunes.

On a parlé de la segmentation des politiques publiques qui proposeraient parfois des réponses trop partielles.

On a évoqué également un trop grand ciblage des politiques publiques qui écarterait de fait certains jeunes qui seraient dans le besoin.

On a parlé aussi de la catégorisation des dispositifs, des actions qui pouvaient être stigmatisantes dans le cas notamment du financement des associations dont Jean-Luc a déjà parlé, je n'y reviendrais pas.

On a eu un échange assez long autour de la question de la temporalité, de celle du jeune qui n'est pas forcément celle de l'institution et on a mis en vis-à-vis de cette question celle de la disponibilité. C'est-à-dire un jeune peut avoir besoin d'une aide publique mais ne pas être disponible à ce moment-là, on a pris l'exemple d'une action de l'éducation nationale qui référence des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, donc entre 300 et 400 jeunes identifiés, seuls 150 ont pu être contactés, à cause de déménagements ou de changements de numéros, à ces 150 jeunes on a proposé de repasser leur diplôme avec un aménagement et seulement 10 ont accepté.

Donc tous ces freins d'ordre institutionnel participent à ce qu'on pense être des mécanismes normatifs qui engendrent de la complexité du point de vue du jeune mais aussi du point de vue des professionnels.

S'agissant des freins « éducatifs, culturels ou cognitifs », on a parlé du rapport à l'aide publique (cf Virginie Muniglia) il y a des jeunes qui ont un usage de l'aide publique, car ils sont issus d'une famille qui a l'habitude d'en demander.

On a évoqué la honte de recourir à certains dispositifs, notamment dans une société où un certain nombre d'idées sont issues du « self made man », du fait de réussir seul et de pouvoir trouver son identité en s'inscrivant dans le marché du travail.

On a parlé également de la peur d'un certain nombre de jeunes vis-à-vis des professionnels et des institutions, ou de l'expérience de l'échec qui pouvait en anesthésier certains.

On a parlé également du degré de mobilité psychique qui intervient lorsque le territoire a un effet « protecteur » et que les réponses ne s'inscrivent pas dans son territoire administratif ou de vie.

On n'a pas réussi à classer les leviers ou les questionnements ou les réponses, donc on s'est posé les questions de l'amont des politiques publiques, de la définition des problèmes publics, « Qui les définit ? Qui les met à l'agenda ? Quels sont les corps intermédiaires qui peuvent être en conflit et comment on peut réajuster les réponses ? ».

On a évoqué la question de la souffrance des professionnels qui sont au contact des jeunes, qui subissent les injonctions administratives ou financières, ou bien les protocoles élaborés « en haut » qui doivent être mis en œuvre « sur le terrain » et qui sont parfois en contradiction avec l'intérêt du jeune, comme par exemple, une conseillère de la Mission locale, qui s'interroge sur la pertinence de faire entrer un jeune dans un dispositif afin de « maintenir les financements de ce dispositif ou est-ce que je lui propose une autre réponse ».

Pour les éléments de réponse, c'est important de donner quelques pistes, mais on n'est pas allés trop sur ce terrain-là, on s'est dit que peut être l'évaluation, lorsqu'elle est bien faite, peut être un levier pour réajuster les réponses proposées, afin qu'elles répondent au mieux aux besoins des jeunes, on n'a pas trouvé de solutions miracles. Mais on souhaitait poser deux questions, on sait que parfois, une question vaut mieux que mille réponses, pour pouvoir s'interroger sur cette question de la non-demande :

- « Comment faire en sorte que le jeune se sente autorisé à demander ? »
- « Comment moi en tant que professionnel je peux favoriser l'expression de la demande ? ». »

Précision de la salle :

« A quel moment dans le parcours ou l'évolution d'un jeune, il y a une éducation à la demande, à la délibération, au débat ou à la coopération? Alors en creux, est-ce qu'il n'y a pas une éducation à la non-demande ? »

### **Atelier sur le non-recours par « la non-réception » :**

Porte-parole : Laurence Davoust-Lamour (sociologue et évaluatrice de JeTTT)



« Nous n'avons pas répondu tout de suite à la question, on a essayé sans reprendre ce que Jean-Claude Richez disait en propos introductifs, on a posé un certains nombres de postulats qui nous semblaient d'emblée être des pistes explicatives pour ensuite parvenir aux freins ou aux explications de situation de non-recours.

Le premier postulat est celui qui a déjà été évoqué, de l'imbrication extrêmement forte des différentes formes de non-recours qui fait qu'on est obligé de se référer à une analyse

multifactorielle pour pouvoir expliquer une situation. On a donc trouvé très dur de travailler sur une forme et notamment en se disant que les situations de non-réception, en tout cas celles qui sont formulées et qui n'obtiennent pas de réponses satisfaisantes pour « X et une » raisons, amènent très rapidement à des situations de non-demande et qu'on est finalement perpétuellement dans un espèce de cercle qui nous ramène d'une forme à l'autre. On a vraiment tourné en rond de cette façon-là.

Le second postulat relevait d'une interprétation faite dans notre groupe de travail, reliant l'évaluation des politiques publiques à l'analyse des situations de non recours. On a estimé que si on évaluait différemment nos politiques publiques, on aurait sans doute un regard plus aigu sur l'analyse des situations de non-recours. Pour le dire autrement, on a le sentiment qu'aujourd'hui dans l'évaluation de nos politiques publiques on a davantage tendance à regarder la conformité de nos procédures avec ce qu'il était décidé de faire plutôt que de regarder la plus-value que cela produit et on a un peu le sentiment que cela explique les situations que l'on décrit.

Avant d'évoquer les freins, je veux faire référence à ce que Benjamin Vial nous a dit hier de la façon dont il regardait cette typologie. Nous d'emblée, nous avons retrouvé beaucoup plus de freins du côté structurel ou institutionnel que du côté des jeunes et pourtant, dans l'article que proposais Benjamin Vial, on avait aussi les raisons émanant du demandeur en tant que tel, en terme de négligence au traitement des papiers, d'oubli, etc. Nous avons quand même estimé que l'institution tenait une part de responsabilité plus grande que le jeune. Nous lui avons trouvé beaucoup de circonstances atténuantes autrement dit.

On a quand même identifié un certains nombres de freins, je vais vous en citer 4 :

- Le premier c'est ce qu'on a nommé « l'inadéquation » des institutions et des procédures administratives par rapport aux besoins des jeunes. Alors quand on dit « inadéquation » on a cité un certains nombres de choses, mais notamment, la demande de formulaire à compléter, la demande de justificatifs à fournir qui finalement donne des postures de blocage car on se réfère à des jeunes qui n'ont pas au moment donné la possibilité de fournir ces éléments et le dossier est sans suite car il y a un blocage pour « dossier incomplet ». On a cité un certains nombres d'exemples :
  - Quand on est en rupture familiale et/ou en décohabitation du foyer parental et qu'on demande par le biais parental de justifier de telles ou telles situations c'est certainement très compliqué de retourner voir ses parents en disant « je suis parti, mais j'aimerais bien quand même avoir un justificatif de domicile » ;
  - Quand on loge chez quelqu'un et que l'on s'entend dire que cette adresse n'est pas valide par qu'elle ne correspond pas à l'adresse réelle d'habitation déclarée effectivement le dossier bloque très rapidement et on ne va pas plus loin dans la demande.

Je redis on a lié la « non-demande » et la « non-réception », car, pour nous, l'un étant le déclencheur de l'autre.

- Le deuxième frein identifié, c'est ce qu'on a nommé un « traitement différencié » des demandes. On pourrait parler de discrimination, on pourrait aussi se dire que finalement les demandes, les dossiers ou les expressions formulées par les jeunes bénéficient d'un traitement complètement différent de celles qui émanent ou d'un collectif connu, structuré ou d'un adulte reconnu, lui aussi, dans son statut d'adulte. Alors, on a là cité des exemples différents :
  - La difficulté de cheminement d'une demande quand il s'agit de la faire arriver sur une mission jeunesse plus que sur une mission thématique ;
  - Les demandes faites par des jeunes qui ne reçoivent pas de réponse ou des réponses tardives, une espèce de « fin de non-recevoir » qui serait plus fréquemment formulée en direction d'une population jeune qu'en direction d'une population adulte ; ce qui nous fait toucher très fortement à la question des représentations sociales associées à la population jeune.
- Troisième frein identifié, une espèce de paradoxe qui fait que d'un côté on invite très fréquemment les institutions à ouvrir leur champ et à se rendre plus accessibles aux populations jeunes et plus particulièrement aux populations jeunes dites « vulnérables » mais en parallèle la « critérisation » de plus en plus forte de l'éligibilité des demandes. Alors bien sûr on peut ouvrir les portes à partir du moment où le dossier est arrivé, où la demande est formulée, mais si les critères sont de plus en plus exclusifs, on se retrouve de toute façon dans une situation d'accueil mais de non-réception de la demande faute de concordance ou d'adéquation entre ce qui est demandé et la réponse qui est donnée.
- Le quatrième frein, est peut-être un peu en décalage parce qu'il ne concerne pas directement un accès aux droits. Nous avons évoqué la question de demande de stage qui jalonne aujourd'hui, bon nombre de parcours de jeunes, quelle que soit la situation initiale. Nous savons qu'à partir de cette demande, de plus en plus récurrente, nous avons, nous les professionnels ou institutions, quasiment organisé la « non-réception ». Regardez les jeunes qui arrivent dans les structures en ayant une demande de stage à formuler, et qui avant même d'attendre la réponse vis-à-vis du stage, ont besoin de documents qui valident le fait qu'ils ont bien demandé un stage : « j'attends pas une réponse positive de votre part, j'attends juste de pouvoir prouver à mon institution scolaire ou de formation, que je suis venu vous voir et que j'ai fait la demande de stage. Comme ça je prouve que j'ai fait mon boulot sachant bien que vous n'allez pas me prendre ». De notre côté professionnel ou institutionnel, nous avons la capacité à organiser cette non-réponse, car quand on a 15 personnes



qui demande le même stage, venant de la même formation on sait bien qu'on pourra potentiellement donner 1 réponse positive, mais pas 15.

Pour éviter d'être dépressifs on a évoqué un certains nombres de leviers !

Je vais en citer 3 :

- Le premier relève de la capacité d'accueil et de mise en lien du côté des institutions et là on touche à la formation des professionnels :
  - o A quel moment on forme à la relation humaine plutôt qu'au respect des procédures ?
  - o La question de l'écoute, de la « non-proposition » avant même d'avoir ciblé la nature même du besoin.
- Le deuxième levier qui nous paraît indispensable et en cohérence avec le projet Jeunes en TTTans, c'est la question de la « transversalité » et d'un maillage suffisamment fort entre les professionnels et les institutions pour effectivement considérer qu'un individu, jeune ou moins jeune, est pris en compte dans sa globalité et n'est pas saucissonné par les différentes demandes qui le traversent. Cela implique :
  - o De l'interconnaissance et la connexion des professionnels à des réseaux ressources ;
  - o Que les institutions soient en capacité d'avoir une vision globale d'un projet de jeunesse.
- Le troisième levier, sans être certains d'avoir la solution pour le mettre en œuvre, il serait intéressant de pouvoir modifier l'objet même de l'évaluation des politiques publiques en transformant notre regard évaluatif davantage sur ce qu'on est capable de produire en terme de plus-value, de bien-être, de cohérence politique plutôt que de regarder uniquement la capacité que nous avons les uns et les autres à répondre à des procédures pré-formatées. »

Question de Patricia Loncle-Moriceau (Professeure des universités, titulaire de la Chaire de recherche sur la jeunesse, responsable scientifique de JeTTT) :

« J'avais 3 commentaires, par rapport aux évaluations, je pense que ce n'est pas toujours que les évaluations soient mal faites ou mal commandées, c'est que l'on ne se sert pas de ces évaluations.

Par rapport à la non-réception, il y a aussi parfois un problème de la part des pouvoirs publics pour comprendre les projets proposés, de mal les labelliser, avec une vision un peu passéiste.

Troisième chose, il me semble qu'en France en ce moment on a à faire à une sorte de « désinstitutionnalisation » de l'Etat et qu'on renvoie beaucoup de questions au secteur caritatif. On n'est pas que dans un dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics, il y a

aussi plein d'autres choses qui s'organisent, il se passe des choses ailleurs, on peut s'en réjouir ou s'en inquiéter. Si l'on regarde la question des migrants, je suis très très frappée que les pouvoirs publics ne « veulent » pas répondre. Il y a un usage de la loi et de la norme qui est complètement aléatoire. »

Laurence Davoust-Lamour :

« Ce qui montre bien quand même qu'on ne peut pas se contenter aujourd'hui d'une notice explicative d'un axe donné mais qu'on a besoin de faire un peu d'analyse systémique pour comprendre l'organisation qui aboutit à la situation que tu décris. »

Remarque d'un participant :

« Au sujet des stages, on a évoqué une situation : il est demandé de plus en plus souvent aux jeunes de trouver des stages. C'est une obligation pour compléter leur cursus, par contre il n'y a aucune obligation des institutions, ni des entreprises d'accueillir des stagiaires. »

### **Atelier sur le non-recours par « la non-connaissance » :**

Porte-parole : Philippe Warin (chercheur et directeur de recherche, responsable de l'Odenore) et Benjamin Vial (doctorant, Odenore)



« Nous étions 20 et on a travaillé en 2 sous-groupes, que nous avons animé à deux.

De façon très succincte sur la « non-connaissance », explications et raisons, nous aussi on a brassé la grille proposée ; c'est un peu la règle du jeu finalement. 4 choses sont ressorties, de façon assez convergente entre les 2 groupes :

- D'une part, sur la « non-connaissance » on part de loin parce qu'il y a énormément de représentations dégradées de l'offre ou des institutions, ce qui a amené les uns et les autres, assez facilement, à revenir sur cette notion de « non-concernement » que Benjamin a pu introduire hier matin : une représentation dégradée des personnes ne se sentant pas concernées par cette offre-là. Du coup il nous est apparu dans les groupes que le « non-concernement » ne prédisposait pas les jeunes à s'informer, à s'intéresser, donc cette non-connaissance est produite ou liée à cette représentation que l'on peut avoir, à tort ou à raison, de ce qui est proposé. D'autant plus que l'on a pu revenir sur un phénomène comme l'isolement qui vient certainement jouer sur les représentations premières que l'on peut avoir des différents dispositifs.
- Deuxième niveau d'explication ; alors tous sont reliés évidemment, ce qui montre bien la complexité de la « non-connaissance » ; ce deuxième niveau est celui des « défaillances » dans les apprentissages de base : comment peut-on avoir une idée de ses droits là où l'on vit, déjà dans sa famille ? Quelqu'un a pu dire que le non-recours des parents génèrait une « non-connaissance » chez les jeunes. Donc là on est sur les mécanismes et les espaces de socialisation qui sont aussi des espaces organisés, tels que l'école, l'université, les centres de formation, etc...là où vivent des publics jeunes et qui probablement ne jouent pas à fond le jeu d'un apprentissage, d'une première compréhension de ce que sont les droits, de leur importance immédiatement mais aussi plus durablement. Avec quand même une réserve qui est venue de différents professionnels, d'un bémol qui existe suivant les différents territoires : certains sont plus actifs que d'autres pour procurer ces différents apprentissages. Ces défaillances concernent également les professionnels : c'est la question de leur propre information et aussi celle de leur formation, mais aussi le fonctionnement entre services et les manques en termes d'interconnaissance et d'interaction même ; ceci pouvant générer d'autres formes de non-recours.
- Troisième niveau, c'est celui des « limites » dans la communication. On parle depuis des dizaines d'années de la « mal administration », celle qui est dans son langage incompréhensible. La question du langage administratif est aussi à relier aux éléments du débat d'hier sur « si on a du langage aussi compliqué, c'est que l'on gère des usines à gaz », c'est-à-dire des complexités institutionnelles, des « empilements ». Antoine Dulin parlait hier de cette « technocratie », sur laquelle insistait également Francine Labadie.

Il y a aussi la question du temps de l'information : il faut qu'elle arrive « au bon moment ». Tout un chacun n'est pas réceptif à l'information pour de multiples raisons, alors il faut savoir gérer ces « bons moments ». Avec des flux d'informations administratives c'est vrai qu'on est face à quelque chose qui est « aveugle » par rapport à cette condition du « bon moment ». Et puis au-delà de cela, pour rejoindre

ce qui a été dit précédemment, le temps c'est aussi le temps nécessaire pour informer, mais informer dans le temps d'un échange entre personnes, en considérant le jeune comme une « personne ». Informer dans le temps c'est finalement la question de la relation humaine, interpersonnelle. Informer ce n'est pas simplement pour les professionnels de dire ce qu'il en est des dispositifs, et cela rejoint les travaux menés par les professionnels : c'est aussi la capacité des professionnels à parler d'eux même, à utiliser le « je ». C'est aussi la profusion des informations qui sont parfois, voire souvent contradictoires, en interférence aussi. Et cela est peut-être un peu nouveau, c'est le rapport entre la masse d'informations plus ou moins fiables qui transitent dans les différents entourages et environnements personnels des jeunes. Cela est aussi, du côté des intervenants professionnels dans lesquels on inclut aussi les associatifs, le manque de maîtrise des outils numériques.

- Et quatrième niveau de constat sur les difficultés, freins et obstacles qui peuvent engendrer de la « non-connaissance » c'est la « logique de l'offre » dont on parlait hier. C'est finalement que les dispositifs sont programmés par le haut, indépendamment des publics. Ce sont des offres qui prennent insuffisamment en compte les attentes et les besoins des jeunes, ce qui fait que ces offres-là sont loin de faire sens immédiatement et sont difficilement appropriables par les jeunes. Cela rejoint également toute la question du manque d'« affordance » (terme venant de psychosociologues anglo-saxons), d'intérêt pour la « chose ». Il me semble que dans une logique de l'offre on ne pense pas à manifester son intérêt pour ce public en manque d'affordance. Ceci est peut être variable selon les territoires, car dans certains d'entre eux, il y a des espaces pour revenir sur les contenus, entre acteurs, avec un travail sous forme de participation. Donc cette raison-là, la logique de l'offre qui pourrait expliquer une forme de « non-connaissance », paraît moins vraie, en tout cas moins importante. »

Une participante :

« Il y a des politiques aveugles, comme par exemple le « dossier MDPH », pour quelqu'un qui a besoin d'avoir une reconnaissance de travailleur handicapé, tout de suite maintenant, le dossier met 6, 8, 10 mois voire 1 an pour être traité. Les politiques aveugles vont avec la temporalité qui crée un décalage avec les besoins. »

Benjamin Vial :

« On imagine souvent que la non-connaissance est antérieure à la non-demande et là on voit qu'il y a l'effet d'un rapport au long court à l'offre qui est de l'ordre de la non-demande « je suis découragé par mes expériences précédentes » ou alors « je suis désintéressé par ce qui peut m'être proposé donc je prête moins attention à l'offre aux éléments d'information

donc je suis plus susceptible de me retrouver en « non-connaissance » ». Donc la « non-connaissance » peut être un effet de rapports construits au long court à l'offre. Cela fait écho à ce que vous disiez, de l'incapacité de l'offre à répondre « au bon moment » qui fait qu'à un moment donné les personnes sont convaincues que l'offre ne leur correspondra pas donc elles ne prêtent plus attention. Je crois que c'est cela qui m'a beaucoup marqué dans les travaux sur la non-connaissance. »

Patricia Loncle :

« Dans ce que vous avez dit vous n'avez pas reparlé de ce que tu as abordé hier Benjamin, c'est à dire le fait que les jeunes ont aussi leurs propres projets qui ne correspondent pas forcément à l'offre publique, ce ne sont pas que des individus passifs, vulnérables...On a tous des exemples en tête où il y a des projets alternatifs et heureusement. Cela n'exclut pas toutes les difficultés que l'on a évoquées là, mais c'est important de le redire. »

Jean-Claude Richez :

« J'ai beaucoup entendu parler d'éducation ; cela m'interroge. On va renvoyer la responsabilité sur un système scolaire, alors que la responsabilité du système scolaire, s'il y en a une, elle n'est pas tellement dans l'enseignement du droit, mais plutôt dans le positionnement de l'école ou l'absence de positionnement à l'école de l'élève comme « sujet de droit » ce qui est d'ailleurs en contradiction totale avec l'ensemble des textes, car aujourd'hui il y a un corpus de textes qui donnent des droits aux élèves mais qui ne sont pas respectés dans cette institution.

C'est vrai à l'école, mais c'est vrai aussi en général, pour l'ensemble des institutions et aussi l'institution Mission locale. C'est-à-dire que le jeune n'est nulle part reconnu comme sujet de droit, il y a un problème de déplacement de curseur qui est un élément important.

Ensuite le deuxième élément que j'ai entendu, c'est la question de la capacité d'accueil et de mise en relation, d'écoute qui renvoie à cette logique de reconnaissance : on n'est pas dans une machine administrative qui délivre des offres.

Ensuite a été introduit la question de la position du professionnel, de sa capacité à ne pas se penser seulement comme un agent du service public, mais comme ayant aussi la possibilité de dire « Je » et également « en tant qu'agent du service public je suis responsable, j'ai une éthique et je partage avec mes collègues ». Puisque ce qui est tout à fait mortifère c'est ce face à face entre l'agent, qui se pense comme agent d'une machine administrative et le jeune, qui se pense également uniquement comme « objet » de cette machine administrative. Donc tant qu'on reste sur ce face à face « objet/agent » évidemment il n'y a pas d'espace pour un travail de reconnaissance, de légitimité, d'éducation et d'accès aux droits...

Ce qu'a dit Patricia Loncle tout à l'heure est extrêmement important, c'est-à-dire la faiblesse de l'espace laissé à la société civile. C'est important de laisser plus d'espace aussi bien à

l'agent qu'au jeune comme acteurs de cette société en légitimant leurs actions en son sein, et pas uniquement instrumentalisés comme prestataires de services pour l'institution et pour l'administration. »

Francine Labadie :

« La question de l'éducation à l'école a été abordée dans l'atelier sur la non-connaissance et on s'interrogeait justement de savoir si c'était l'espace le plus pertinent.

Je m'interrogeais justement sur l'espace territorial : comment on pourrait imaginer, à partir de l'expérience de Strasbourg, dont tu pourrais parler Jean-Claude (Richez), la « Maison des droits », d'autres espaces où cette éducation pourrait avoir lieu ? »

Jean-Claude Richez :

« A Strasbourg, il s'agit d'une action menée par un acteur de la société civile « Thémis » sur l'accès aux droits et qui devrait être démultipliée. Mais il y a d'autres expériences, je ne suis pas spécialiste de la question... »

Laurence Davoust-Lamour :

« Moi j'ai le sentiment qu'on est à la fois sur une question éducative et qu'on est aussi sur une capacité d'accompagner les constructions identitaires de jeunes pour qu'à un moment chacun se sentent en capacité ou s'autorise à porter sa propre demande et à parler en son propre nom. Alors d'une part cela questionne les institutions, d'autre part cela redonne, notamment aux acteurs de l'éducation populaire, une place importante à reprendre dans la formation citoyenne, dans le fait d'écouter et de valoriser une demande et d'être un peu actif sur les portes qu'on peut ouvrir aux uns et aux autres. Mais je me dis que cela touche quand même foncièrement à la question de l'estime de soi et au fait de se sentir réellement en prise avec son propre destin, ses propres choix. Et cela ramène à une éducation large, formelle comme informelle. »

Un participant :

« On a parlé du besoin de reconquérir les espaces, on a parlé des réseaux sociaux où les jeunes sont beaucoup plus en avance que certains professionnels. Il y a certainement des difficultés pour réussir à se mettre en réseau avec les jeunes, mais c'est un espace pour créer du lien, de la rencontre, du débat.

Mais il y a d'autres espaces dédiés à la jeunesse, et moi dans les expériences que j'ai, ils sont plutôt désertés, surtout par les adolescents. Par contre il y a les espaces publics et là il y a un vrai enjeu, je pense, pour reconquérir des formes de débat.

Quand on discute avec des architectes, ils construisent des grandes places, avec tout un « baratin » : « ça permettra aux gens de faire forum, de faire débat, de se rencontrer ».

Derrière il y a d'autres logiques qui suppriment les bancs, qui empêchent qu'on stationne. On voit que le débat n'est pas emmené par la rencontre et par l'utilisation de l'espace public au sens de l'agora, il est sur d'autres logiques.

Et là, avant que les jeunes ne désertent l'espace public et se retranchent sur la sphère privée où là on aura très très peu accès à eux, là je pense qu'il y a un vrai enjeu pour les professionnels de l'éducation populaire. »

Mireille Massot (ancienne conseillère départementale et membre du comité scientifique de JeTTT) :

« J'ai deux petites remarques : l'une un peu futile, mais pas inintéressante quand même, c'est que les MDA (Maison de l'Autonomie) sont en phase de remplacer les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) où justement on examine les droits des personnes, voilà c'était un petit clin d'œil !

La question que je voulais poser, c'est : « comment va-t-on favoriser ou mettre en place les conditions favorables pour qu'un jeune s'exprime ou exprime ce à quoi il peut prétendre ? ». Je fais un parallèle avec nous « adultes » que nous soyons professionnels ou citoyens, en lien avec la question de l'évaluation, qu'on a abordé hier après-midi. Dans chaque structure, il y a des critères d'évaluation que l'on va regarder précisément. Mais comment s'autorise-t-on à faire remonter les effets inattendus d'une évaluation qui peuvent nous apparaître comme positifs et qui sont autant de pistes pour faire évoluer éventuellement une politique ? Et ça, je ne crois pas qu'on s'y autorise vraiment et je pense que c'est un levier pour faire changer les choses. Certainement de façon lente, mais si personne ne le fait régulièrement, il me semble que c'est se priver de quelque chose qui peut faire bouger les lignes mais je crois qu'on a la une certaine frilosité. »

Conclusion par Jean-Claude Richez :

« Juste pour revenir sur quelque chose que Philippe Warin, très modeste, a indiqué : c'est la mise à l'agenda public de la question de non-recours aux droits et des solutions à apporter au non-recours aux droits. Je pense que si aujourd'hui c'est à l'agenda politique c'est en partie grâce au travail de l'Odénore, par ce qu'il y a eu un travail de conceptualisation autour de cette question du non-recours ou du nonaccès aux droits.

Je souhaite que le travail de l'équipe de Jeunes en TTTrans qu'ils ont engagé autour de « politiques globales / politiques intégrées » rencontre le même succès et que cela puisse conforter le débat dans l'espace public sur les questions de jeunesse.

Cela me semble tout à fait important, car on a souvent tendance à sous-estimer l'importance de ce travail de conceptualisation, y compris pour les acteurs pour construire des solutions. Si on veut déplacer un certain nombre de curseurs et de paramètres pour trouver des pistes de solutions, c'est quelque chose qui me semble tout à fait essentiel et c'est hélas quelque

chose qui s'inscrit dans des temps relativement longs, très éloignés effectivement des temps des jeunes avec lesquels on va travailler.

Cinq ans pour le programme « Jeunes en TTTrans » c'est énorme pour un jeune qui a 15 ans, c'est 1/3 de sa vie. C'est là toute la difficulté de la construction et du développement du travail autour de la jeunesse. Et s'il n'y a pas d'appareil scientifique ou de lieu où l'on capitalise l'expérience, où l'on conceptualise, où l'on suit les différentes expériences, où l'on évalue et où l'on partage je pense qu'on avance difficilement. »

